

## PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES ET GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE

Lieu de pratique : Courts de Tennis, Complexe Sportif Lachaze, 33440 Ambarès et Lagrave

*Vu le protocole de sortie de confinement de la Fédération Française de Tennis (phase 1) publié le 4 mai 2020 autorisant la reprise du tennis à partir du 11 mai 2020 et s'appuyant sur le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;*

*Vu la version actualisée de ce protocole (phase 2) publiée par la FFT le 1er juin 2020, s'appuyant sur le décret n°2020-663 du 1er juin 2020 ;*

*Vu la version actualisée de ce protocole (phase 3) publiée par la FFT le 24 juin 2020, s'appuyant sur le décret n°2020-724 du 14 juin 2020 ;*

*Vu le Décret n° 2020-1096 du 28 août 2020, modifiant le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, d'autre part, le « Guide de rentrée sportive » publié le 2 septembre 2020 par le ministère chargé des sports.*

*Vu la version actualisée de ce protocole (phase 4) publié par la FFT du 05 Septembre 2020.*

Le bureau de la section tennis propose de mettre en œuvre les dispositions suivantes pour permettre une reprise de l'activité sous toutes ses formes de pratique et sur l'ensemble des courts extérieurs et couverts mis à disposition du club par la municipalité.

### 1. Mesures à prendre avant d'arriver sur le lieu de d'activité :

#### 1.1. S'assurer de son état de santé :

Avant de se rendre sur son lieu d'activité :

- Vérifier l'absence de symptômes : fièvre, toux, fatigue, maux de tête, perte brutale de l'odorat sans obstruction nasale, disparition totale du goût, maux de gorge, courbatures, difficultés respiratoires, sensation d'essoufflement, parfois diarrhées ;
- Au moindre symptôme, ne prendre aucun risque, rester chez soi, informer la direction de l'association et contacter un médecin (le 15 si signes de gravité).

#### 1.2. Commencer à appliquer les gestes barrières :

Dès son domicile, il convient d'appliquer les gestes barrières, à savoir :

- Se laver les mains avant le départ de son domicile,
- Se munir des moyens de protection journalier nécessaire selon la nature du déplacement (masques, gel hydroalcoolique...).



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

## **2. Organisation de la pratique :**

### **2.1. Règles sanitaires obligatoires**

En vertu du corpus réglementaire en vigueur, le respect des gestes barrières est obligatoire en tout lieu et en toute circonstance :

- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans en intérieur/extérieur, sauf pendant l'activité sportive ;
- Distanciation d'un mètre entre deux personnes ;
- Lavage régulier des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique ;
- Protection nez/bouche en cas de toux/d'éternuement, si possible avec le creux du coude dès lors que vous êtes dans une situation où vous ne portez pas de masque ;
- Utilisation de mouchoirs à usage unique ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier les yeux, le nez et la bouche.

### **2.2. Accès aux courts (intérieur/extérieur) :**

- Il sera affiché sur chaque terrain les différents protocoles à appliquer relatifs aux gestes barrières.
- Tout le mobilier de tennis (chaises, chaises d'arbitres, bancs...) sera retiré des courts. Ainsi, cela permettra de limiter les contacts entre les gens.
- Les adhérents devront respecter le plan de circulation établi par le propriétaire de l'équipement sportif.
- Seuls les adhérents ayant retourné signé le formulaire de reprise seront autorisés à réserver. Ils pourront alors accéder aux courts avec aux maximum 3 non-adhérents pour du jeu en double (4 joueurs maximum). Pour les mineurs un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire.

### **2.3. Accès au club house / vestiaires individuels et collectifs :**

- Le Club House sera accessible de manière limitée et contrôlé par les encadrants et dirigeants du club. Une fiche de suivi des passages horodatée sera tenue et complétée quotidiennement.
- Afin de limiter au maximum les flux de personnes dans ce local, seuls les moniteurs seront autorisés à accéder à la zone de rangement du matériel sportif.
- Un émargement et un nettoyage des points de contacts au moyen d'un spray désinfectant devra être réalisé par les personnes qui accèdent au club house.
- Les toilettes seront accessibles mais il conviendra de respecter le protocole prévu par la municipalité avec notamment la désinfection après utilisation.
- Les vestiaires individuels et collectifs sont autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :
  - Port du masque obligatoire (sauf dans les douches) ;
  - Distanciation de 1 mètre ;
  - Définition d'une jauge de fréquentation

### **2.4. Pratique de loisirs et/ou des compétitions :**

- La pratique du tennis et de ses disciplines associées est autorisée sous toutes ses formes (loisir et compétition) et sans restriction, ni en nombre de pratiquants ni sur les modalités de pratique.
- Le club encourage les joueuses et les joueurs à arriver en tenue de compétition lors des tournois ;

- Pour les pratiquants loisirs, les créneaux ouverts à la réservation seront de 9h à 22h du lundi au dimanche.
- Les joueurs devront réserver leur créneau via l'application Ten'Up (tenup.fft.fr) directement avec leur téléphone ou ordinateur.
- Afin d'assurer un suivi des passages, une fiche d'émarginement sera installée sur une vitre du club-house et chaque pratiquant devra noter avec son propre stylo : son nom et prénom (ou ses initiales) avec son horaire d'arrivée et de départ.
- Nos éducateurs sportifs salariés veilleront au respect des consignes durant leurs horaires de présence sur site
- Les non pratiquants (parents, accompagnateurs,) devront :
  - demeurer vigilants au respect de la distanciation physique et des gestes barrières en tout lieu et à tout moment ;
  - Porter un masque en permanence aux abords des courts ;
  - Veiller à ne pas former un attroupement et respectent les règles de circulation établies par le club.
- En amont des compétitions, il sera demandé aux joueuses et aux joueurs :
  - d'arriver au club au maximum 30 minutes avant l'heure de la première convocation ;
  - de ne pas s'attarder au club ou dans la structure habilitée après la fin de leur dernier match

## **2.5. Pratique en cours collectifs avec enseignant professionnel**

- Les règles du protocole de la FFT seront strictement appliquées.
- L'enseignant sera le garant des règles et rappellera les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela sera nécessaire.
- L'enseignant ne devra pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation physique.
- L'enseignant se lavera les mains ou utilisera un gel hydroalcoolique avant la pratique et après chaque cours. L'élève ne devra pas toucher au matériel pédagogique (pas de prêt de raquettes), mais pourra ramasser la balle avec la main et engager.
- Il sera demandé aux enseignants d'adapter leur pratique pédagogique afin de privilégier les ateliers et les exercices respectueux des mesures de distanciation, ainsi que de sensibiliser les joueurs aux gestes barrières.
- Les balles seront fournies par le club.

## **2.6. Pendant la pratique :**

### **Avant de jouer :**

- Les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée, perte du goût et de l'odorat...).
- Les joueurs doivent arriver en tenue de tennis et avec leur propre matériel (raquette, balles, serviette, bouteille d'eau avec un signe distinctif, gel hydroalcoolique). Chaque joueur devra laisser sa serviette dans son sac pendant toute la séance.
- Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser leur gel hydroalcoolique.
- Pour éviter que les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement sur le court ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.



V4 du 11/09/2020

**Pendant le jeu :**

- Lors des changements de côté, les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.
- La poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer.

Pour toutes questions concernant l'organisation de la pratique, merci de contacter votre référent COVID-19 :

Raphael EVEN - 06 99 92 89 31 – [president.tennis@asambares.fr](mailto:president.tennis@asambares.fr)

AS  
AMBARÈS